



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

L'Écopasse : le transport en commun, par tous et pour tous, dès la rentrée 2018

Trois-Rivières, le 28 septembre 2017 ___ Le Cégep de Trois-Rivières est fier d'annoncer que l'Écopasse, une passe universelle de transport collectif, sera mise en place dès la rentrée scolaire de l'automne 2018 pour la communauté étudiante inscrite à temps plein au secteur régulier. Avec l'Écopasse, tous les étudiants et les étudiantes du Cégep de Trois-Rivières bénéficieront de l'accès libre au service de transport en commun de la STTR ainsi qu'aux transports collectifs régionaux des territoires de la MRC des Chenaux, de la MRC de Maskinongé et de Bécancour-Nicolet-Yamaska.

C'est en compagnie de plusieurs partenaires que le directeur général du Cégep de Trois-Rivières, M. Louis Gendron, en a fait l'annonce. Dans ce projet, le Cégep de Trois-Rivières peut compter sur la collaboration de la Société de transport de Trois-Rivières (STTR), Transport collectif de la MRC des Chenaux, Transports collectifs de la MRC de Maskinongé ainsi que Transport des personnes de la MRC de Bécancour.

Depuis la rentrée scolaire, des capsules d'information ont été diffusées sur les réseaux sociaux du cégep. Entre le 14 et le 17 septembre dernier, un sondage a été effectué auprès de la communauté étudiante afin de valider son niveau d'adhésion au projet. Les résultats de sondage ont démontré que la population étudiante était prête à embarquer dans ce projet. En effet, 85 % des étudiantes et étudiants ayant donné leur opinion lors du sondage se sont montrés en faveur du projet.

Lors du dévoilement du projet, M. Gendron, s'est dit très fier des étudiants et de leur intérêt à devenir des acteurs influents du développement écoresponsable de leur communauté. « Leur engagement dans ce projet est un pas de plus vers une plus grande accessibilité aux études supérieures », a-t-il rappelé.

Pour M. André Noël, président de la STTR, mettre en place des partenariats aussi importants que celui de l'accessibilité universelle aux étudiants du cégep est une grande fierté pour la STTR. « Mais cela démontre surtout que le transport en commun est une solution gagnante quand il est question de mobilité urbaine », ajoute-t-il.

« L'impact d'une concertation régionale pour une mobilité durable fait une grande différence pour assurer la vitalité socioéconomique des milieux ruraux en permettant à

nos jeunes de rester dans leur milieu de vie tout en poursuivant leurs études », indique Valérie Bellerose, directrice générale du service de Transports collectifs de la MRC de Maskinongé.

Les avantages de l'Écopasse pour les étudiantes et les étudiants du collège sont nombreux :

- Des économies substantielles pour les usagers réguliers;
- Un service de transport bonifié pour s'adapter aux horaires et à la réalité des collégiens;
- La possibilité de retarder l'achat d'une voiture (cout d'achat, assurances, immatriculation, etc.) ou d'en diminuer l'utilisation (essence, vignette, etc.);
- Un accès au transport en commun les soirs et la fin de semaine à faible cout pour les usagers occasionnels;
- Un geste concret et significatif pour diminuer les gaz à effet de serre. En effet, 1 autobus peut remplacer 40 automobiles, économiser 70 000 litres d'essence et empêcher le rejet de 168 tonnes de polluants par an! Annuellement, 1 automobile qui parcourt 20 000 km émet plus de 4 tonnes de Co².
Source : Équiterre

Les personnes inscrites au cégep à temps complet préférant utiliser leur voiture pourront se voir rembourser 30 \$ par session sur le prix d'une vignette de stationnement si elles démontrent qu'elles font du covoiturage à trois étudiants ou plus. Afin de faciliter le covoiturage, une nouvelle application est offerte depuis la rentrée sur la plateforme Omnivox utilisée par la communauté étudiante. Celle-ci permet aux personnes qui y participent de rechercher d'autres personnes (conducteurs ou passagers) habitant près de chez eux et partageant un horaire similaire.

L'Écopasse sera disponible dès la rentrée scolaire de l'automne 2018.

– 30 –

Source : Isabelle Bourque, coordonnatrice
Service des communications et des affaires institutionnelles
Tél. : 819 376-1721, poste 2712

